

COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2016

Le conseil communautaire convoqué le 17 février, s'est réuni le 24 février à 18h00 à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Didier BESNIER.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

AARAB Mounir, ANDRE-REY Philippe, ANDRUEJOL Christian, APROYAN Michel, ARMAND Yves, AVIAS Jean-Michel, BENOIT Philippe, BERGET Marcelle, BESNIER Didier, BESSIERE Jacqueline, BOUCHET Michèle, CANESTRARI Véronique, CATELINOIS Jean-Michel, COUDERT Christian, CROS Véronique, FALLOT Alain, FAYOLLE Guy, FERNANDEZ Marie, FONDA Henri, FOROT Christine, GALLU Alain, GARIN Maryannick, GAUDIBERT Jean-Louis, HORTAIL Gérard, LOVERINI Claude, MARQUIS Anne, MIGLIORI Catherine, MONTAGNE-DALLARD Armelle, MOUTON Marie-Pierre, PLANEL Jean-Pierre, PRUVOST Sonia, RIEU Michel, SOUBEYRAS Sophie, VALETTE Marie-Claude

Étaient représentés :

Madame Claire AUBERT procuration donnée à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Rita BETRANCOURT procuration donnée à Madame Jacqueline BESSIERE
Madame Monique BONNAL procuration donnée à Monsieur Jean-Michel CATELINOIS
Monsieur Jean-Marc CARIAS procuration donnée à Madame Sophie SOUBEYRAS
Monsieur Jean-Luc LENOIR procuration donnée à Monsieur Didier BESNIER
Monsieur Michel MATHIEU procuration donnée à Madame Marcelle BERGET
Madame Agnès MILHAUD procuration donnée à Monsieur Christian ANDRUEJOL
Madame Sonia PRUVOST procuration donnée à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Nicole TREFOULET procuration donnée à Monsieur Henri FONDA

Étaient absents excusés :

Messieurs Eric BESSON – Thierry PEYPOUDAT
Mesdames Arlette HONORÉ – MARTIN Béatrice

Monsieur le Président accueille les membres de la Communauté de Communes, remercie Marie-Pierre MOUTON de son travail mené depuis la création de la Communauté de Communauté.

Monsieur le Président annonce la démission de Madame Claire AUBERT, conseillère communautaire à la commune de Saint Paul Trois Châteaux elle sera remplacée par Madame Fadma ABBATTI, à la commission Développement économique et prospective ainsi qu'en tant que délégué suppléante à l'assemblée générale du Pays Une autre provence.

Monsieur le Président annonce les 9 pouvoirs qui ont été remis et constate que le quorum de présence est atteint pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour

Une secrétaire de séance est volontaire, il s'agit de Madame MONTAGNE-DALLARD.

Ensuite, le compte-rendu du conseil communautaire du 16 décembre est soumis à validation mais deux modifications ont été demandées :

- Monsieur Philippe ANDRE-REY demande que soit rajouté son nom à deux points votés contre ;(point 2 et point 4)*
- Madame Marie-Pierre MOUTON demande de rajouter d'autres remarques en fin de réunion.*

Maryannick GARIN : Je regrette de ne pas avoir été mis au courant de ces modifications, mais j'approuverai néanmoins aujourd'hui ce compte-rendu.

Ce compte-rendu a donc été modifié et soumis au vote. Il est validé à l'unanimité.

Didier BESNIER : Juste un petit point technique, nous avons un certain nombre de procurations ce soir, ce que je vous propose, c'est que les conseillers qui ont une procuration lèvent les deux mains lors des votes, je vous en remercie.

1- Budget :

Débat d'Orientation budgétaire

Monsieur le Président : Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales il importe que les élus du CC puissent procéder au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016. L'obligation étant de se positionner dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci.

Je ne reviens pas sur les dispositions du code général des collectivités territoriales mais je voudrais faire un petit rappel sur la situation financière de la collectivité. Le régime fiscal adopté par notre CC DSP a été la fiscalité additionnelle. La Communauté de Communes présente 3 Budgets – un budget principal – un budget déchets ménagers – budget SPANC.

Sur les notes qui vous ont été adressées, les résultats des comptes administratifs sont peut être difficiles en lecture mais il faut tenir compte que ces CA intègrent les recettes et les dépenses de la compétence déchets ménagers ; ce budget annexe ayant été mis en place au 1^{er} avril 2015.

Les dépenses et les recettes attribuées à chaque budget, sont pour les 3 budgets en excédent : Pour le budget principal, un excédent de 7 871 €, le budget déchets ménagers, 97 104.06 € et le budget SPANC 60 193 €.

Toujours dans les précisions je vous rappelle les taux des taxes additionnelles : Taxe d'habitation : 0.182 – Foncier Bâti : 0.138 – Foncier non bâti : 0.638 – Cotisation foncière des entreprises : 0.221. Ce qui apporte à la Communauté de Communes une recette fiscale de 398 350 €.

Maryannick GARIN : Dans le premier tableau du budget principal j'aimerais avoir des précisions concernant le détail des dotations intercommunales pour 42 000 €, le remboursement des charges de personnel pour 135 000 € ... et qui y est intégré ?

Didier BESNIER : Sur les 42 000 € il y a 36 114 € que nous avons perçus à tort l'an passé. C'est la DDFIP qui l'avait mis sur notre compte. Concernant les charges de personnel de 135 000 € c'est les charges des autres budgets sur le budget principal.

Murielle JACQUES : Pour le remboursement des charges du personnel, c'est le même principe chaque année, les budgets annexes remboursent au budget principal. Une grosse partie des charges du personnel est portée par le budget principal. Pour « autres recettes » de 50 000 € c'est au niveau des cotisations CNRACL où il faut changer l'imputation du compte.... C'est aussi en dépenses. Ce ne sont pas de vraies recettes.

Didier BESNIER : Je vous rappelle que ces tableaux vous sont donnés à titre indicatif et qu'il ne s'agit pas ce soir de se prononcer sur le compte administratif. Ces chiffres seront abordés lors du vote des comptes administratifs.

Maryannick GARIN : Juste pour les 5 400 € dans les restes à réaliser, ce sont des dépenses ou des recettes ?

Didier BESNIER : Murielle JACQUES me dit que ce serait le logiciel SIRAP qui n'a pas encore été payé. Donc c'est probablement une dépense.

Sur le contexte global de la Communauté de Communes et plus précisément sur le contexte réglementaire, je rappelle quelles sont les obligations et la montée en puissance de la CC notamment avec la loi MAPAM et la loi NOTRE en plus de ce que nous avons à faire, comme la compétence « déchets ménagers » qui est intégralement transférée depuis le 1^{er} janvier 2016. La loi MAPAM encadrera la gestion des milieux aquatiques et l'enfance jeunesse sur laquelle va continuer de travailler Jean-Louis GAUDIBERT sur l'exercice 2016.

Maryannick GARIN : Je n'ai pas bien compris : la loi MAPAM prévoit l'obligation de la compétence « enfance/jeunesse » ?

Didier BESNIER : Ce sont des compétences optionnelles et l'enfance jeunesse et la gestion des milieux aquatiques en font partie et je ne dis pas que ce seront celles-ci qui seront retenues. Dans la mesure où on a validé une vice-présidence à l'enfance jeunesse, je pense qu'il n'est pas complètement idiot de se diriger vers cette compétence.

Maryannick GARIN : Je pense que la compétence Enfance Jeunesse est lourde et importante. Il faudra bien s'y préparer, avec une masse salariale et beaucoup d'emplois à la clef.

Didier BESNIER : Bien sûr et on sait combien tu es attaché à la masse salariale. La loi NOTRE contraint l'intercommunalité sur différents points et notamment la promotion du Tourisme et à ce titre la commission en charge de cette compétence devra étudier les actions à mettre en place dans les délais les plus raisonnables et j'espère pour le 1^{er} janvier 2017. La loi NOTRE c'est aussi l'accueil des gens du voyage, un autre débat sur lequel il faudra se pencher, la suppression de l'intérêt communautaire pour la compétence développement économique.

Christian ANDRUEJOL : Effectivement on est en train de parler d'une future compétence avec une obligation avec la loi NOTRE de la prendre en compte au 1^{er} janvier 2017 alors que nous l'avons déjà. Actuellement nous avons comme compétence, l'économie, le tourisme et l'agriculture ; nous avons aujourd'hui la moitié des communes du territoire qui financent les offices du tourisme. Il serait nécessaire dès cette année et aujourd'hui d'indiquer que la participation à la promotion touristique va se faire par la Communauté de Communes et les 14 communes et non pas la moitié des communes du territoire. Il faudrait que ce soit au débat d'orientation budgétaire pour pouvoir le mettre en place, par exemple les offices du tourisme. Pour le développement économique, nous n'avons pas en commun de zones d'activités commerciales, artisanales ou industrielles car nous ne sommes pas en FPU. Si le développement économique s'appuie uniquement sur la fiscalité des ménages cela me gêne. Sur les activités agricoles, il y a des choses à mettre en place sur la partie agricole que nous

avons déjà. Pour cette année nous aurons sûrement la reconduction des plans d'aménagement agro-environnementaux, économiques et climatiques afin que les agriculteurs touchent des subventions de la Communauté Européenne. Si demain, nous n'avons pas mis en place ce plan qui est dévolu aux intercommunalités qui en ont la compétence, cela concerne un, deux ou trois agriculteurs de notre territoire mais il y a tous ceux qui pourraient prétendre à toucher ces subventions et ne pourraient pas les obtenir.

Gérard HORTAIL : On peut mettre les Offices du Tourisme Intercommunaux ?

Christian ANDRUEJOL : Nous avons la compétence Tourisme.

Gérard HORTAIL : Ce n'est pas parce que l'on a la compétence qu'ils sont devenus intercommunaux de fait.

Christian ANDRUEJOL : C'est comme pour la compétence déchets ménagers, une fois qu'elle a été transférée les communes ne peuvent plus financer.

Didier BESNIER : Aujourd'hui, nous avons la compétence « promotion tourisme » et tel que c'est rédigé dans nos statuts cela prête à confusion ; on ne connaît pas le cadre précis et il est donc difficile de valider quelque chose que l'on pourrait nous reprocher.

Alain GALLU : Le PAEC se prononce le 29 février 2016 et on en saura un peu plus à ce moment-là. On sait aujourd'hui que sur notre territoire on a qu'un agriculteur ayant droit dont le montant d'indemnisation est de 1854 €. Quant aux OT qui sont associatifs on est entrain de travailler.

Marie-Pierre MOUTON : Je ne sais pas comment ont été rédigés les statuts, comme nous ne sommes pas en FPU les communes ne peuvent pas payer, il faut que ce soit l'ensemble du territoire qui paye avec la taxe additionnelle. Donc il faudrait inclure les 270 000 € pour cette compétence.

Didier BESNIER : Je voudrais préciser que les OT ne sont pas supportés que par une partie des communes du territoire. Si je prends l'exemple de l'OT de Suze la Rousse, les communes de Bouchet, Tulette, Rochegude contribuent à leur niveau, à son fonctionnement.

Christian ANDRUEJOL : J'ai bien pris soin de préciser qu'une partie des communes supportent le poids et la charge de la promotion touristique au titre de ce qui indiqué dans les statuts de notre Intercommunalité. La compétence première d'un OT est bien la promotion touristique. Il y a 7 à 8 communes aujourd'hui qui participent à cet effort. Quant au plan agro-environnemental, il faut savoir que cela ne concerne qu'un agriculteur maintenant mais sûrement beaucoup plus avec un diagnostic agricole qui représente beaucoup de travail, de moyen et d'effectifs et qui ne pourra pas se réaliser en interne. Pour répondre à Marie-Pierre MOUTON, ces compétences sont liées ou pas à une augmentation de la fiscalité des ménages puisque c'était que nous avons choisie et avons fait le vœu de passer en FPU au 1^{er} janvier 2016 et que l'on n'a pas tenu nos engagements, il serait bien que l'on en reparle lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Jean-Louis GAUDIBERT : Dans le cadre de la taxe additionnelle, est-ce que le citoyen lambda doit y participer ?

Marie-Pierre MOUTON : Qui le veuille ou pas, si c'est la règle, c'est comme ça.

Didier BESNIER : Je poursuis, toujours sur la compétence économique, pour rappeler qu'elle doit se doter de différents composants qui sont les suivants : - les actions de développement économique dans les conditions prévues dans le code, c'est-à-dire les actions en matière d'aides aux Entreprises – la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire – la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire – la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

A ceci, nous avons tous en tête, qu'en 2018 on aura le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI qui est la gestion des milieux aquatiques de l'entretien des cours d'eau, canaux, lacs ou plan d'eau, défense contre les inondations et contre la mer, la restauration des milieux aquatiques.

A ce titre, nous rajoutons l'assainissement collectif qui comporte les réseaux et les stations d'épuration. En final, toujours dans les projets à venir, le transfert de la compétence eau potable, à l'échelle 2020.

Sur l'évolution de la DGF, elle reste sensiblement identique en 2016, la DGF se situe à 6 857 € pour 6 224 € sur l'exercice précédent.

Concernant le FPIC, ce n'est pas une surprise non plus. Nous avons eu un FPIC à hauteur de 1 633 620 € en 2014, 2 430 212 € en 2015 et 3 115 656 € pour 2016. Ces chiffres ne correspondent pas au scénario de droit commun mais à des répartitions dérogatoires pour lesquelles nous avons opté ces deux années.

Sur les recettes de fonctionnement, il faut rappeler, faute d'avoir trouvé un accord, que la CC DSP a maintenu son régime de fiscalité additionnelle. Mais nous avons besoin d'avancer sur cette interco, et nous ne pouvons pas faire autrement de penser aux 42 200 administrés qui vont supporter la charge de cette taxe additionnelle.

Le budget annexe déchets ménagers sera abondé en 2016 par la TEOM et complété par des participations communales.

Pour le budget annexe SPANC, les recettes de fonctionnement sont les redevances prélevées aux foyers possédant un assainissement autonome. En 2016, l'état des lieux permet de prévoir le prélèvement d'une redevance sur 2 847 foyers.

Maryannick GARIN : On aura 2 847 foyers à 20 € ce qui nous fera 56 840 € c'est moins que ce l'on a perçu en 2015.

Yves ARMAND : C'est possible, étant donné qu'il y a des usagers qui ont été entretemps raccordés à l'assainissement collectif.

Maryannick GARIN : Ca me surprend, car je croyais vraiment que le regroupement de l'ensemble du territoire, avec des communes qui n'avaient pas de SPANC telle que Pierrelatte.. je pensais que l'on allait voir augmenter notre taux d'assainissement non collectif.

Didier BESNIER : Je poursuis avec les dépenses de fonctionnement et je vais laisser la parole à Marie FERNANDEZ pour l'aménagement du territoire et à Alain GALLU pour le développement économique.

Marie FERNANDEZ : Je voudrais rappeler que nous avons validé notre adhésion au Syndicat Ardèche Drôme Numérique l'année dernière. Le montant de cette adhésion est une nouvelle dépense pour le budget 2016 qui est de 58 000 €.

Pour la partie ADN on va mettre en place un projet d'investissement sur les 10 ans à venir et ça fera partie des prochaines réunions que l'on aura en commission.

Je voudrais rappeler que les SCOT ont été créés par la loi SRU de décembre 2000 qui remplace les schémas directeurs. L'objectif d'un SCOT c'est de définir une planification stratégique. Il faut prévoir une dépense de 1.5 € par habitant soit 63 000 €.

Maryannick GARIN : Une question, si on n'a pas de SCOT ?

Marie FERNANDEZ : L'estimation qui a été faite par le service pour ce projet reste une estimation ce ne sera peut-être pas l'équivalent.

Gérard HORTAIL : Qui maîtrise à l'Interco le périmètre du SCOT.

Marie FERNANDEZ : En fin de semaine on a une réunion avec la SESAME et on va décider du nombre de représentants.

Alain GALLU : L'année dernière le montant total des subventions aux 5 associations relevant de l'intérêt communautaire était de 143 745 €. On est en train de travailler sur le fond de ces associations pour savoir l'engagement que nous devons adopter. On va attendre d'avoir tous les éléments financiers.

Michel APROYAN : Pourquoi la baisse sur 3 associations uniquement. Pourquoi 50 % ou 60 % de réduction et pourquoi pas sur les autres

Alain GALLU : Sur le premier travail qui avait été fait on avait amené la règle à 0.50 € par habitant, mais pour autant il y a une association sur laquelle nous avons été engagés c'est Seuil de Provence et j'ai reçu les Présidents et la Directrice de la Mission Locale. Ils avancent sur leur budget, produits et charges, on avancera un peu plus tard sur la convention avec un engagement d'un montant par habitant. Comme on vient de le dire pour le SCOT la règle n'est pas encore fixée. On n'a pas d'engagement contractuel avec une convention sur un mandat.

Michel APROYAN : Toutes les associations ne font pas le même travail alors le fait de donner la même somme à chacune n'est pas la bonne logique.

Alain GALLU : On était sur la logique de maintenir notre budget ; on a regardé de façon arbitraire, à limiter ce taux.

Jean-Michel CATELINOIS : Par exemple, le Pays définit un taux par habitant pour l'ensemble de l'association et ici on veut nous-mêmes définir ce taux. On ne peut pas faire apparaître dans notre DOB une baisse énorme pour la Mission Locale et le Pays une autre Provence. Alors ne faites pas apparaître des sommes. On a qu'à leur dire que nous n'avons plus besoin d'eux. C'est pareil pour le Pays Une Autre Provence ; beaucoup de communes en profitent, celles qui n'en bénéficient pas peuvent aller les voir ; il est important de cotiser à hauteur de ce que nous demande le Pays. C'est par là qu'arrive la subvention Leader et si nous ne cotisons pas, ils nous demanderont de sortir. Il faut retirer ce tableau du DOB pour pas qu'apparaissent ces baisses. Je pense que la Mission Locale fait un bon travail sur le secteur surtout pour l'emploi des jeunes. N'affichons pas des sommes tout de suite, réfléchissez.

Maryannick GARIN : Je voudrais rajouter qu'en tant que représentant de la CC au Pays, on ne peut pas faire un débat comme cela et je rejoins Jean-Michel sur ce point. On ne peut pas dire comme ça que l'on donne 0.50 € à toutes les associations. Elles ne sont pas toutes sur le même pied. Pays Une Autre Provence vit, se réunit, et a voté le montant de 1.50 € / habitant et cela a été approuvé par les représentants CCDSF et par ceux de la commune de Pierrelatte et de Saint Paul. Mais aussi, grâce au Pays la commune de Pierrelatte a obtenu 200 000 €, de même que pour la commune de Saint Paul qui a récupéré des sommes importantes. Imaginez les gens qui sont des élus, qui doivent attribuer les projets, ils vont dire que ceux qui paient 0.50 €, et ceux qui paient 1.50 € obtiendront la même chose. J'ai le tableau des CCDRA de ce qui a été fait avec toutes les communes.

Pour ce qui concerne le Leader des financements européens, l'argent est là. Ce sont des centaines de milliers d'euros qui peuvent être distribués, alors il faut peut-être respecter les règles d'adhésion.

Didier BESNIER : J'entends bien vos propos, mais nous ne pouvons pas ignorer que nous sommes en taxe additionnelle, et l'esprit de ce DOB, quelque soit le bien fondé de ces associations est de rester au plus près du budget. Alors que l'on demande aux Communautés de Communes, aux EPCI de se serrer la ceinture, les associations peuvent aussi faire l'effort sur leurs dépenses de fonctionnement. Les représentants nous font des retours, elles ont leur raison d'être et en même temps nous avons une vigilance de tous les instants à faire pour l'interco. Je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on retire ce tableau, mais il faudra bien que le budget venu, une décision soit prise.

Gérard HORTAIL : Contrairement à mes collègues, j'apprécie la coupe drastique pour les associations. Dans les associations on n'a pratiquement pas de budget. J'ai lu en détail pour Drôme Provençale où ils sont 5 salariés pour un salaire moyen de 1426 €. Pour initiative Seuil de Provence, je vois un salaire moyen de 2411 €. Le Pays ne subventionne que les grosses communes ; j'ai demandé une subvention 1 fois et je ne l'ai pas eue.

Jean-Michel CATELINOIS : Notre collègue de Tulette a été subventionnée. Tu as toujours ton lavoir en travers, mais tu peux toujours toucher quelque chose du Pays sur la rénovation du petit patrimoine.

Maryannick GARIN : Je vous rappelle que nous sommes en intercommunalité et que Clansayes n'a jamais rien touché. Beaucoup de communes ont un retour sur l'investissement du PAYS.

Gérard HORTAIL : Le calcul des subventions est fait en fonction du nombre d'habitants, et cela pénalise les petites communes. Si ce calcul était fait en fonction du budget de fonctionnement, elles y gagneraient.

Didier BESNIER : Je suis d'accord avec Maryannick GARIN, car on ne peut pas dire si l'intérêt est aux petites, aux moyennes ou aux grandes communes, ce qu'il convient c'est d'avoir l'esprit communautaire, sinon nous n'avancerons jamais.

Marie-Pierre MOUTON : Je pense qu'en ce qui concerne le Pays, Une Autre Provence, c'est un faux débat, il y a des règles définies. Il faut rencontrer le Président et de discuter avec lui ; d'autres intercommunalités ont essayé de renégocier à la baisse leur participation par habitant, car les échos que l'on a de la région, est de supprimer ce dispositif et de donner directement de la région des aides sur le territoire, ce qui permettra des économies de fonctionnement à certaines échelles.

Maryannick GARIN : Pour continuer sur le tourisme, l'étape suivante a été de faire un diagnostic ; ce document nous avait été présenté par Christian. Il faudrait amener une réponse, sur la compétence ou pas. Il y a un volet économique qui est la signalétique depuis la loi de juillet 2015 où il nous est demandé de mettre en place une signalisation d'information locale. Il faudra aussi faire un diagnostic et créer une règle publicitaire sur tout notre territoire

J'aimerais avoir le texte où il est dit que la signalétique appartient à la communauté de communes. Je veux savoir ce que je vais dire à un administré qui veut faire arriver 2 cars chez lui.

Alain GALLU : Je vais essayer de t'aider. Tu peux déjà dire à cet artisan qu'il ne peut pas faire de publicité sur le domaine public

Maryannick GARIN : C'est faux, ce que l'on ne peut plus faire, c'est un affichage sauvage.

Alain GALLU : Non, sauf s'il s'agit de produits du terroir ou de monuments historiques.

Christian ANDRUEJOL : Il faut déterminer sur quelle voie cela se situe ; par exemple la nationale, c'est absolument interdit, seuls sont autorisés les panneaux de 1m x 1.50 m pour les 2 cas cités et des manifestations culturelles ponctuelles. Pour ce qui concerne les départements, il existe une réglementation qui détermine le coloris, la typologie, etc... c'est assez complexe. Dans votre agglomération, vous avez la possibilité de créer un règlement local de publicité à charge pour le maire de gérer les infractions et le panneauage. Un SIL, panneau indicateur est soumis à l'agrément du maire, puis du département sur les voies départementales. Chez moi, je touche les amendes qui sont de 207€/jour/panneau.

Maryannick GARIN : Si ce sont les intercommunalité qui traite le SIL, qui garde les pouvoirs de police, en cas d'infraction ?

Christian ANDRUEJOL : Tous les panneaux de 1m x 1.5 m vont disparaître. La charge répondant à une charte du SIL établie au niveau départemental, revient au demandeur. Ce qui est à la charge de l'intercommunalité, c'est de collecter les demandes de mise en place d'informations locales pour les envoyer à la DDT. Il avait été prévu que l'interco prenne à sa charge l'implantation du mas, puis que les 5 panneaux soient vérifiés et autorisés.

Michel RIEU : J'ai subi les astreintes et depuis que j'ai fait enlever les panneaux, c'est 90% du chiffre d'affaires. Ma cave vivait avec les profits de la vente au détail, du tourisme... Un touriste ne peut pas s'arrêter si ce n'est pas signalé avant. Merci au département.

Christian ANDRUEJOL : La chasse aux panneaux illicite a démarré depuis quelques années sur notre territoire, en commençant par l'autoroute, et la nationale 7 et l'an dernier, l'axe Nyons/Montélimar. Les viticulteurs ne savent plus comment faire pour indiquer leur cave, et c'est une réelle difficulté.

Maryannick GARIN : Ma question reste entière, et merci Alain de me communiquer les obligations légales.

Christian ANDRUEJOL : Par rapport à ce que dit Michel, ce n'est pas une problématique de département, mais sur la loi environnementale, pour répondre à Alain, il y a des dérogations jusqu'en 2020, mais après il n'y aura plus aucune pré-enseigne.

Michel RIEU : C'est la mort de tous les commerces hors agglomération, contrairement aux grandes surfaces.

Alain GALLU : Sur le dernier point du DOB, il était proposé un agent qui devait s'occuper de cette partie développement économique et touristique, à hauteur de 50%.

Didier BESNIER : Sur le fonctionnement général, la CC continuera de contraindre un maximum ses dépenses, en maintenant le montant des frais de gestion courants. Cependant, il faut penser à la problématique fiscalité unique, et à ce titre là, qu'il est envisagé une étude fiscale pour un montant arbitraire de 20 000 €.

Christian ANDRUEJOL : Avec l'étude fiscale déjà faite par ACTI PUBLIC, n'avons-nous pas toutes les données ? N'avons-nous pas en interne les moyens de nous débrouiller sans se lancer encore dans une étude fiscale ?

Didier BESNIER : Je le souhaite évidemment ; si l'on peut se passer d'une étude, et si les éléments que nous avons actuellement en notre possession sont suffisants, je veux bien que l'on ne passe pas par un cabinet d'études. Quant à l'aide des DGS des communes, elle est la bienvenue, mais je rappelle qu'ils sont employés à 100% sur leur commune, et ils ne pourront pas faire le plus gros du travail.

Gérard HORTAIL : Avant de lancer l'étude, je pense que les 3 communes principales se mettent d'accord sur leur intentions.

Didier BESNIER : On ne pourra pas régler les problèmes que nous n'avons pas pu régler depuis 10 ans voire plus ; l'interco n'a qu'un an d'existence et il y a déjà eu beaucoup de travail effectué lors du précédent exercice.

Mise à disposition de personnel pour la commission enfance/jeunesse :

Didier BESNIER : La CC ne possédant pas le personnel suffisant, il sera proposé de mettre à disposition, pour 10% de son temps de travail, un agent communal pour amener le transfert de la compétence enfance-jeunesse, compétence facultative de la loi MAPAM.

Gérard HORTAIL : On doit déjà connaître tous les fonctionnements. ; Que va faire cet agent à 10% de son temps ?

Jean-Louis GAUDIBERT : Au-delà du bilan, il faut déjà savoir ce qu'on transfère, la petite enfance ou la totalité. La commission a bien travaillé, et il faut aller au-delà du bilan, diagnostic...

Gérard HORTAIL : N'est-ce pas le rôle de la commission de faire ce bilan ?

Jean-Louis GAUDIBERT : Il faut une certaine technicité pour effectuer ce travail, au-delà des élus. C'est pourquoi nous avons Ivan, cela pourrait ne pas être suffisant mais il faudrait pour autant éviter de passer par un bureau d'études.

Marie-Pierre MOUTON : un énorme travail a été fait par la commission « enfance/jeunesse ». Ivan Jardon a pris un gros pourcentage de son temps pour collecter les données. Il nous manquait un acteur sur le territoire qu'était la CAF. Aujourd'hui, nous sommes dans une seconde phase de négociations avec la CAF, qui peuvent être menées par le Président et la DG de l'intercommunalité. On est plus dans une phase décisionnelle.

Jean-Michel CATELINOIS : Je ne comprends pas pourquoi on relance le même débat qu'en 2015. Donzère bloque la FPU aujourd'hui, mais demain cela sera peut-être Saint Paul, Pierrelatte ou une autre commune. Respectons nos engagements comme avec Une Autre Provence, et regardons ce que nous pouvons faire sur 2016. Essayons de travailler sans cabinet et avec nos DGS, les 3 maires, le Président et le vice-Président des finances autour de ce problème de FPU avant de relancer l'enfance-jeunesse, où un travail remarquable a été fait. Regardons si nous pouvons avancer d'ici le mois de juillet-août, et si ce n'est pas le cas, ça ne sert à rien de dépenser de l'argent, pour faire de beaux tableaux et ne pas prendre l'enfance jeunesse au bout du compte. On pourrait partir sur d'autres schémas ; le schéma de mutualisation, et on y verrait beaucoup plus clair que de prendre la compétence en direct. Essayons de changer de cap, avant de mettre 10% d'un agent sur la com com. C'est un moyen de faire des économies et d'aller de l'avant.

Didier BESNIER : On ne peut pas faire autrement que de se projeter sur l'avenir à travers les compétences que l'on souhaite avoir et celles qui sont obligatoires ; il faut travailler sur la fiscalité. J'entends des choses parfois incohérentes : il faudrait lâcher aux associations et dans le même temps faire des économies sur des compétences comme l'enfance jeunesse.

Jean-Michel CATELINOIS : J'ai dit « respecter nos engagements », comme Le Pays une autre Provence. Il y a eu un vote par les élus de 1.50 € à l'habitant pratiquement à l'unanimité.

Didier BESNIER : Toutes les associations ne sont pas sous convention et il y a matière à débattre. Nous sommes bien obligés de penser à l'avenir et à la fiscalité.

Jean-Louis GAUDIBERT : Pour répondre à Jean-Michel, les centres de loisirs sont déjà mutualisés ; c'est un régime dérogatoire, un regroupement de communes et plutôt bancal. Il faut résoudre ce problème là et avancer.

Jean-Michel CATELINOIS : Ce sont des conventions entre communes et cela ne fait pas partie de la communauté de communes. On accepte de mettre à disposition du personnel. La mutualisation est partielle puisqu'elle ne regroupe que quelques communes de l'ancien SIVOM, et Pierrelatte, Saint Paul et Donzère n'y sont pas.

Maryannick GARIN : Je pense que cela durera autant que la fiscalité additionnelle.

Didier BESNIER : Les dépenses obligatoires ont été évoquées tout à l'heure. Ce qui nous impacte sur cet exercice 2016, c'est l'adhésion à ADN et le SCOT, qui représentent à eux deux 30% d'augmentation de la fiscalité. Et à ce titre là, l'embauche d'un agent pour le développement économique pourrait amener le taux additionnel à 42%. Ce que nous n'avons pas aujourd'hui, malgré notre intervention auprès des services de l'état, c'est la contribution au redressement des finances publiques. J'ose espérer que l'état sera capable de nous dire ce qu'il en est avant le vote du budget.

Marie FERNANDEZ : Le service commun concernant l'application du droit des sols ne fait pas vraiment partie du DOB. Une commission se réunira d'ici mi-mars pour les orientations 2016 et les valider avec les communes. La mise en place du service situé sur Pierrelatte, le 1^{er} mai 2015 s'est faite avec 2.3 ETP, et a coûté sur 8 mois 81 775 €. Elles ont réalisé 533 équivalent PC. Nous avons un petit excédent qui servira là, à minimiser le coût des communes cette année.

Michel APROYAN : Sur le prévisionnel, je ne comprends pas pourquoi sur les Granges on passe de 5 à 20 actes.

Maryannick GARIN : C'est pareil à Clansayes où l'augmentation est de 233%, et nous n'avons pas de terrain. Je n'aurai jamais 18 actes en 2016.

Michel RIEU : Je n'aurai pas 71 actes cette année, alors que j'en ai eu 20.6 cette année, et cela fait 266 €/permis.

Marie FERNANDEZ : Ce sont des équivalents de permis de construire.

Didier BESNIER : Je rappelle qu'on ne peut pas échapper aux 190 conformités obligatoires qui concernent tout ce qui est ERP et ce qui est lié au plan de prévention des risques. C'est une compétence des maires et l'on pourrait leur dire de gérer eux-mêmes leurs conformités obligatoires. A défaut, il faudra bien que cela soit fait, soit en chargeant ce personnel qui

instruit, soit par un recrutement. On est déjà en accord tacite, voire à la limite des délais de notification. La situation n'est pas tenable.

Michel RIEU : Nous faisons les conformités, et j'entends bien pouvoir continuer comme ça. On a refait il y a un an nos WC publics, on a fait appel à M. VOIRET du département. Lorsque j'ai rencontré les deux handicapés de notre commune, ils m'ont dit « qui vous a fait faire ça, c'est un fou !!! Et en plus au lieu de payer 8 000 € ça nous a coûté 16 000 €. Les handicapés maintenant nous disent qu'ils ne peuvent pas y aller. On est géré par des imbéciles, ce n'est pas plus compliquer que ça. Si on avait fait comme on voulait, les handicapés ne seraient pas venus se plaindre.

Didier BESNIER ; Il faut faire un retour sur le conseil. J'entends ton propos.

Maryannick GARIN : On en avait parlé en bureau, il serait bien que nous ayons la législation et que nous sachions ce qui est obligatoire ou pas. On est tous d'accord pour faire des économies. On est à la recherche de faire des économies jusqu'à la dernière ligne de notre DOB. Bien sûr, c'est plus confortable de faire faire les choses par un employé mais ça coûte plus cher. Ce n'est pas Gérard qui va nous contredire, car c'est lui qui le fait sur sa commune. Derrière ça il y a de plus en plus de dossiers à instruire par les salariés et plus on leur en mettra et plus il faudra du personnel.

Marie FERNANDEZ : Oui on va voir ça dans la commission.

Didier BESNIER : S'agissant d'ADS, ce que je crains, à un moment c'est qu'il y ait des défaillances de nos ressources, sachant qu'on est déjà limite dans nos délais de notification.

Jean-Michel AVIAS : Première partie concernant la compétence déchets ménagers : je voudrais rappeler que 5 agents ont été transférés à la CC, 1 agent a été mis à disposition à 50 %. Pour le matériel 2 bennes et 2 véhicules ont été transférés. Pour 2016, nous avons comme objectif d'homogénéiser les consignes de tri. Des supports de communication vont être faits pour favoriser le message qui sera apporté par les ambassadeurs de tri. On a beaucoup travaillé déjà et la tâche sera difficile. Le budget pour 2016 pour cette compétence est évalué à 4.5 millions d'euros. Les dépenses de collecte représentent 42 %, le traitement 21 %, les déchetteries 26 %. Ensuite il y a le personnel qui correspond à 11 % et pour les frais divers.

Yves ARMAND : S'agissant du SPANC, les dépenses de fonctionnement de ce budget annexe ce sont des frais qui permettent aujourd'hui d'avoir un résultat. On sait qu'il n'y aura pas besoin d'augmenter la redevance et c'est une bonne nouvelle. La compétence est obligatoire à partir de 2018. On a rencontré des Communautés de Communes concernés par les bassins versants et ainsi que des syndicats et on n'aura pas besoin de bureau d'études, les syndicats ont pris les devants et mis en place en ce qui concerne le transfert de la compétence et notamment les rivières.

Michel APROYAN : Les frais de personnel ça correspond à quoi ?

Yves ARMAND : Je ne peux pas te répondre, on l'a évoqué, mais là il m'est difficile de répondre concrètement.

Maryannick GARIN : La CDCI avait prévu dans son schéma proposé par le préfet, pour la compétence eau potable la fusion du Syndicat RAO avec le Syndicat Baume/Solérieux/Clansayes. J'ai posé un amendement, accepté à l'unanimité, qui dit qu'il n'y aura pas de fusion avant la prise de compétence mais il n'en reste pas moins que c'est très important. Il y a un projet de construction d'un château d'eau qui n'est pas un investissement neutre pour une

petite commune. Mais la commune de Clansayes ne décidera pas aujourd'hui si on va construire ce château d'eau dans 3 ou 4 ans. Le projet commence à être bien avancé.

Yves ARMAND : GEMAPI ne concerne pas que les cours d'eau, il y a aussi les plans d'eau ; il va falloir avancer on a deux ans mais il y a beaucoup de questions. Des Syndicats sont en train de fusionner dans cette perspective.

Didier BESNIER : Les orientations en matière d'investissement :

Sur le budget principal, pas de surprise, aucune dépense n'est prévue. Il n'y a que sur le budget déchets ménagers où nous avons des choses à prévoir.

Jean-Michel AVIAS : Les projets dans les années à venir concernent l'accès de l'utilisation des déchetteries, qui fait débat depuis plusieurs années ; des évolutions de sécurité ont été apportées mais il y a encore des choses à envisager ; en premier niveau c'est la sécurité qui n'est toujours pas optimale, des investissements conséquents sont à prévoir environ 15 000 € de matériels de quai, il y a au moins 3 quais à équiper, ce sont immédiatement des investissements importants. Pour l'avoir évoqué avec les membres de la commission, il me semble important de vous informer de l'idée d'avoir une nouvelle déchetterie en remplacement de celle de St Paul/Pierrelatte. Une étude est envisagée pour un coût de 15 000 €.

Sur l'ensemble des déchetteries aujourd'hui, il n'existe pas de système d'accès, on ne sait pas qui va à la déchetterie et combien il y a de fréquentation du lundi au dimanche sur n'importe quelle déchetterie. Un investissement est prévu d'un montant de 6 000 € afin de contrôler les accès. L'investissement reste limité, c'est simplement une base de données avec un lecteur de cartes qui nous permettra aussi d'affiner les statistiques et d'adapter le dimensionnement des déchetteries ainsi que le personnel.

Ensuite, sur l'avenir nous souhaitons l'homogénéisation de nos communes, pour équiper les communes de conteneurs enterrés ou semi-enterrés, certaines sont déjà équipées. Il faut prévoir cet investissement pour les prochaines années pour améliorer le quotidien de nos usagers et qui permettra d'avoir moins de points de collecte à effectuer. On peut espérer que le coût sera réduit. Il semble important d'avoir une étude qui pourrait être faite au niveau du personnel technique de la CC.

Michel APROYAN : Je voudrais dire que les déchetteries sont accessibles à tout le territoire mais je trouve qu'il y a une incohérence dans votre façon de raisonner mais on ne fait pas payer toutes les communes. Le choix qui a été fait, est que ça coûte plus cher à la population Concernant votre étude de faisabilité pour l'implantation d'une nouvelle déchetterie tout le monde ne peut pas payer, il faut rester dans la logique. Le fait de savoir qui va aller à la déchetterie, y a t'il vraiment un intérêt ; pour l'implantation des conteneurs enterrés, chacun dans son territoire peut regarder et les Maires sont à même de le prévoir.

Jean-Michel AVIAS : Je reviens sur la remarque concernant le coût des déchetteries : Si on peut minorer cette étude à 8 000 ou à 10 000 € je vous garantis que je serais vigilant.

Gérard HORTAIL : Si tu me donnes les caractéristiques obligatoires pour le camion, nous on fera l'étude chez nous.

J.M AVIAS : Quand on fait un trou dans la terre, il y a une étude préalable qui doit être faite, on ne peut pas le faire dans tous les endroits, il y a des agents de la CC DSP qui connaissent bien le territoire et qui seront à même de travailler sur ce projet.

Armelle MONTAGNE-DALLARD : Juste une petite question, concernant l'étude pour l'utilisation des déchetteries, les agents des déchetteries ne demandent pas à chaque voiture d'où ils viennent.

Jean-Michel AVIAS : En effet, avec le système de contrôle d'accès, on aura la traçabilité des passages.

On ne pouvait pas détailler le contenu de l'étude, les élus de la commission, du bureau et du conseil se seront concertés. A ce jour, il faut prévoir l'étude, à ce jour, il n'y a ni la commande ni l'étude.

Mounir AARAB : Pour la commune de Donzère une étude a déjà été faite pour les conteneurs enterrés. On vous la fera passer il n'y a pas de soucis. Concernant les travaux de déchetterie, quand on m'a donné les chiffres, j'ai stoppé net. C'est pour ça qu'il serait bien de demander et ça fera des économies.

Maryannick GARIN : Je pense que Mounir à compris, d'attendre. J'ai quelques idées pour faire avancer les choses, c'est un vrai débat qu'il faut qu'on est.

Didier BESNIER: On vient de finir le point 1 du DOB, merci pour ces échanges. Avant l'échéance du budget on ne manquera pas de vous convier à quelques réunions avant l'échéance de ce budget. On va poursuivre avec le point 2.

Jean-Michel CATELINOIS : M. le président, il faut que l'assemblée prenne acte de ce DOB.

Didier BESNIER : Il n'y a pas de vote sur le DOB mais je demande à l'assemblée de prendre acte de ce débat. Es ce que tout le monde prend acte du DOB. Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Michel AVIAS : Concernant le financement de la collecte des déchets ménagers la CC a voté une instauration de la TEOM ainsi que la mise en place d'un zonage en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu et d'un lissage du taux. La mise en place d'un zonage nécessite de répartir les dépenses du service sur les différentes zones en fonction de clés de répartition à déterminer. M. le Pt proposera de faire un suivi

Michel APROYAN : Comment une commune va pouvoir acheter les conteneurs

Jean-Michel AVIAS : C'est la Com com qui va faire les acquisitions et ce sera répercuté à la Commune de Communes.

Maryannick GARIN : Quand je vais faire le chèque à la CC, la Perceptrice va me dire à quelle délibération ça correspond ?

Jean-Michel AVIAS : Chacun des conseils municipaux devra délibérer sur ce financement.

Jean-Michel CATELINOIS : Je suis d'accord avec Maryannick, pour en avoir parlé hier avec la DDFIP, simplement il faut qu'on fasse entre nous, une dommage ouvrage. Murielle verra avec ma DG, ce sera donc la Com com qui donnera une maîtrise d'ouvrage aux communes.

Gérard HORTAIL : Es ce que le financement sera étalé ?

Jean-Michel AVIAS : La commune sera redevable du montant, elle le financera comme elle le voudra pour la plupart qui fera cette démarche, car c'est un financement conséquent.

Maryannick GARIN : *Sur le fond ça me gêne un peu. Cela veut dire que les communes qui ont les moyens pourront être équipés et pas les autres.*

Jean-Michel AVIAS : *J'entends avec intérêt cette remarque, mais le rôle qui me semble pour nous, c'est d'essayer de globaliser les commandes pour que chacune des communes, avec des moyens différents puissent prendre ce wagon-là. Esthétiquement c'est plus agréable, je ne parlerais pas du côté olfactif.*

La première étape pour 2016 c'est de recenser les besoins et avoir une idée du coût et la qualification des besoins.

Jean-Michel AVIAS : *On continue, pour ce qui concerne les dépenses relevant de la collecte et du traitement elles seront réparties en fonction du poids, celles relevant du tri des recyclables en fonction du poids évalué ou pesé par communes.*

Jean-Michel CATELINOIS : *J'ai entendu que le SYPP voudrait regrouper des zones, c'est hors de question, si on veut arriver à pousser les gens à faire des progrès, ce n'est pas de cette manière qu'il faut agir. Nous avons entre 9 et 10 % de refus, ce n'est pas le cas de tout le monde ; il ne faut pas mélanger les choses, on risquerait de faire l'effet inverse, on ne traite pas par secteur.*

Mounir AARAB : *Je ne sais pas à quelle réunion vous avez eu cette information mais on n'a jamais parlé de ça. On ne mélangera pas Pierrelatte et St Paul ou Donzère.*

Jean-Michel AVIAS : *Dernier point, concernant les dépenses des déchetteries réparties à la population pour les communes les utilisant. Pour les communes dont le taux ne couvrira pas les dépenses nécessaires au fonctionnement du service déchets ménagers de la zone concernée, verseront une contribution à la Com com. Le versement sera semestriel, le premier semestre sera basé sur le montant prévisionnel, le deuxième réajusté au réel, le solde sera reversé aux communes en 2017. Les communes de Solérieux et de Suze la Rousse souhaitent que leurs taux de TEOM correspondent aux taux cible dès 2016. Le tableau ci-dessous qui présente des données initiales avec des lissages proportionnels au sein de chaque zone.*

Les Maires de Solérieux et Suze nous ont interpellés par rapport à leur taux proposé pour 2016. Je voudrais préciser que le coût est approximativement stable mais correspondra de moins en moins dans le temps à la réalité, par rapport à des marchés renégociés ou d'autres ouverts ; ces taux là sont donc amenés à évoluer. Avant d'aller plus loin dans l'exposé, je reste attentif aux Maires et aux élus et que l'on se donne les moyens de contrôler et ajuster au mieux les taux de ces communes.

Notre objectif, c'est se donner les moyens d'intervention par l'intermédiaire des ambassadeurs de tri pour ne plus avoir ce que l'on voit encore aujourd'hui, dans nos poubelles, des dépôts sauvages au pied de nos conteneurs, d'autant plus que l'on a la chance d'avoir la déchetterie tout près.

Maryannick GARIN : *Dans notre zone, il y a 3 communes, est-ce que le taux cible, par exemple pour Solérieux, va changer ?*

Didier BESNIER : *Au sein de chaque zone, il n'est pas question que l'une aille au taux cible dès la première année et que pour les autres ce soit différent à ce titre non à la commune de Solérieux comme à celle de Suze la Rousse.*

Jean-Michel AVIAS : *On ne peut pas donner une suite favorable à une seule commune et pas à l'ensemble de la même zone. On aurait pu avoir l'aval de l'état de ne pas tenir compte du*

lissage des zones sur 3 ans et avoir une grosse marge la première année mais nous avons eu une réponse négative de l'état.

Christian ANDRUEJOL : Le taux cible ne correspond pas aux dépenses réels des communes mais on pourra faire évoluer les zonages. Après vérification sur ma commune, on a un taux de 1 point inférieur, des éléments sont arrivés tardivement sur La Garde Adhémar, 3 000 € d'économie.

Jean-Michel AVIAS : Je rappelle que l'on se donne l'année 2016 pour affiner les choses, et les communes pourront changer de zonage.

Michel RIEU : Je ne suis pas d'accord concernant les participations communales, on m'a annoncé dans un premier temps une participation communale de 5 000 € puis un nouveau montant 8 à 15 jours après de 8 300 €. J'ai demandé des explications à Murielle qui sont d'ailleurs arrivées tardivement, pour me dire finalement que la participation de Suze passait à 29 194 €.

Je ne suis pas d'accord et je l'annonce ici au Président, au Vice-Président en charge des déchets et à la directrice.

Pourquoi ça ne passerait pas à 40 000 € demain ? J'ai cédé le camion de collecte gratuitement lors du transfert de la compétence l'année dernière et jusqu'à présent mon budget déchets a toujours été à l'équilibre.

Si ça se passe comme ça, vous ne me verrez plus en conseil ni mon adjointe la commune de Suze ne sera plus représentée en conseil communautaire.

Comme ça vous déciderez tout seul et vous passerez de 8 000 à 29 000 € la participation de Suze.

En passant de 7.22 à 8.55 ce n'est pas comme ça que les administrés vont trier. En fait, Les administrés, plus ils vont trier plus ils vont payer. Ce n'est pas comme ça qu'il faut faire et moi je ne suis pas d'accord. Dans tous les cas, je n'accepterais pas.

Didier BESNIER : Bien, on a échangé longuement sur le sujet, tu sais Michel que...

Michel RIEU : Vous m'avez donné raison mais la loi m'empêche de faire cela.

Didier BESNIER : On n'a pas dit que tu avais raison mais on a dit que l'on essaiera autant que faire se peut d'essayer de modifier cela ; je rappelle quand même qu'il fallait pour changer le taux cible ou le zonage, délibérer avant le 15 janvier.

Michel RIEU : Je te réponds tout de suite, comment peux-tu me demander de répondre avant le 15 janvier alors que les chiffres m'ont été communiqués le 9 février.

Il faut arrêter de prendre Suze la Rousse pour des imbéciles.

Didier BESNIER : Au regard des informations que j'ai, ce n'ai pas début février mais bien début janvier que les chiffres ont été communiqués. Après on pourra toujours suivre les échanges de courriels sur le sujet, mais ce n'est pas le débat de ce soir.

Le débat de ce soir, c'est l'objectif de trouver une solution mais on n'en a pas trouvée. On a interpellé les services de l'état, les services de la Sous-Préfecture, malheureusement il n'y a pas de solution à cette situation-là, sauf à ce que les communes s'entendent entre elles au sein d'une même zone, or le débat de ce soir en fait la preuve, Christian ANDRUEJOL opte pour une solution et Michel RIEU pour une autre. Donc, ce n'est pas moi qui vais vous dire qui a raison.

La situation est celle-là aujourd'hui et si j'applique ce qui a été décidé, c'est effectivement le schéma qui vous est proposé ce soir qui prévaut. Si maintenant vous arrivez à vous entendre sur un autre scénario on verra avec les services de l'état et avec Monsieur le Sous-préfet si on

peut démonter ce que l'on a monté et si on peut revenir dessus. Mais aujourd'hui on ne nous permet pas de revenir sur ce qui a été fait.

Michel RIEU : Demain matin je vais donner un blâme à ma secrétaire qui n'a pas fait son boulot. Elle m'a donné les informations le 9 février et vous, vous me dites que vous me les avez communiquées avant le 15 janvier, on va arrêter de dire n'importe quoi. Avant le 15 janvier, j'ai réagi sur les 8 000 et j'ai appelé Murielle. Personne ne peut dire le contraire et surtout pas Murielle.

Murielle JACQUES : Lors de la réunion de bureau du 6 janvier, il avait été proposé plusieurs scénarii, où il était exposé une contribution entre 28 et 29 000 € pour Suze, et comme vous avez fait cette demande d'augmenter le taux et de diminuer la contribution, c'est ce que l'on a fait puisque rien dans le code des impôts ne donnait de contre-indication par rapport à ça et on a réussi à abaisser le taux. Vous avez eu fin janvier un nouveau tableau avec une contribution à 8 000 €, et cela ne vous allait pas... sauf qu'entre temps, début février les choses ont évolué non pas dans le code des impôts mais dans le bulletin officiel des impôts il est mentionné « qu'on ne peut pas augmenter de façon aléatoire au sein d'une même zone pour une commune » et la DDFIP a rebondi sur ce bulletin officiel des impôts au mois de février ce qui rendait même plus possible la contribution à 8000 € pour laquelle vous m'aviez appelé et qui ne vous convenait pas... d'où après les différentes démarches du Président du Vice-président auprès du Sous-préfet, comme il a été dit, cette impossibilité de débloquent cette contribution.

Michel RIEU : Je ne peux pas vérifier avant le 15 janvier quand on me dit quelque chose le 15 février.

Gérard HORTAIL : J'ai cru comprendre que dans une zone, les communes se mettent d'accord pour atteindre à une vitesse plus ou moins rapide le taux cible. Cela doit être facile dans la 5^{ème} zone puisque la seule qui augmente c'est Solérieux. Toutes les autres diminuent. Si elles veulent diminuer plus lentement que les autres c'est idiot.

Didier BESNIER : Je rappelle qu'aujourd'hui, il est trop tard, puisqu'il fallait absolument passer avant le 15 janvier. La seule solution qui existe aujourd'hui, c'est un schéma dérogatoire accepté par le Préfet sur quelque chose de plus que litigieux. On peut éventuellement rencontrer le Sous-préfet sur ce sujet là, cependant, il faut que vous soyez au sein d'une même zone tous d'accord. On est obligé d'acter ça, puisque ça a été voté avant le 15 janvier.

On ne peut pas rejeter la faute sur le personnel de l'interco. Les informations des services fiscaux sont arrivées tardivement ; l'état ne nous a toujours pas communiqué l'argent que l'on va devoir lui verser au budget. Je ne peux pas accepter que l'on soit mis en cause de cette manière.

Michel RIEU : Je pense qu'il y a peut-être une solution à proposer à Monsieur le Sous-préfet. Il y a eu une vacance de présidence, et donc un flottement, et il faut le lui dire. Si vous n'en parlez pas, ils ne vous donneront pas satisfaction.

Jean-Michel AVIAS : Je voudrais reprendre la parole, l'engagement que j'ai pris pour défendre les intérêts des 42 000 administrés de la CC et toujours intact et j'ai entendu la commune de Suze comme j'aurais entendu n'importe qu'elles autres communes ; il est nécessaire de prendre tous les contacts possibles, la réponse à la première question : pourquoi l'augmentation, Murielle l'a donné. L'explication très simplement concernant les scénarios c'était simplement un taux qui n'était pas lissé sur les 3 années.

Didier BESNIER : Pour clôturer le débat, je vais demander de faire un récapitulatif de toutes les informations et documents qui ont été adressés.

A défaut je mets au vote ces taux et ces contributions : cette délibération est adopter à 37 voix pour et 5 voix contre (Michel RIEU, Anne MARQUIS, Gérard HORTAIL, Philippe ANDRE-REY, Michel APROYAN). Aucune abstention.

Jean-Michel AVIAS : Je voulais simplement apporter une petite précision, pour la commune de Bouchet le delta de 1 766 € ne sera pas réclamé par la commune de Bouchet il restera dans les caisses de l'Interco.

Didier BESNIER : Dans le cadre des Ressources Humaines, il a été décidé de maintenir la régie de Donzère encore un an. Deux agents en CDD ont été transférés à la CC. Le contrat d'un agent en CAE prend fin au mois de janvier 2016, aussi il est proposé de le reconduire.

Il est 21 heures, Michel RIEU et Anne MARQUIS quittent l'assemblée

Gérard HORTAIL : Je me pose des questions, est-ce que ce poste est un contrat aidé, ce contrat est-il obligatoire, combien d'heures effectue cet agent, est-ce que ce contrat va aboutir sur une embauche ?

Murielle JACQUES : En fait, c'est le chauffeur du camion de Donzère si on ne le renouvelle pas on aura plus personne pour la collecte des déchets, c'est un contrat aidé, si c'est un contrat obligatoire, oui normalement C'est la commune de Donzère qui subit le coût de l'opération.

Didier BESNIER : Je mets cette délibération au vote. A l'unanimité elle est adoptée. Ensuite, Il est proposé l'ouverture de 2 postes : deux délibérations différentes : l'ouverture d'un poste d'ingénieur dans un premier temps.

Jean-Michel CATELINOIS : Je ne comprends pas pourquoi un poste d'Ingénieur au poste d'ADS alors que les autres agents sont de catégorie C, c'est peut être une verrue et il faut peut-être la corriger.

Marie FERNANDEZ : Quand on a recruté Fabienne à Tulette, elle était catégorie A.

Marcelle BERGET : On a donné le choix à Fabienne MANSIS soit de revenir à la Mairie de Tulette, soit de rejoindre la CC Nous voulions mettre fin à sa mise à disposition.

Jean-Michel CATELINOIS : Elle est salariée de Tulette et mis à disposition à la CC. Il me semble plus logique qu'un Ingénieur occupe un poste de DG ou de Directeur des Services Techniques que d'occuper un poste d'instructeur. Cela peut engendrer des antécédents et elle peut demander de revoir son régime indemnitaire de cadre A et demander un poste en adéquation avec son niveau. Il y a plein de gens à la DDT qui cherchent du travail.

Marie FERNANDEZ : Aujourd'hui on a besoin d'elle. Elle a été formée. Vu le marché des instructeurs, je vous laisse imaginer ceux qui restent sur le marché.

Jean-Michel CATELINOIS : Ce sont tous des fonctionnaires territoriaux, je ne veux pas apporter de jugement. Mais vous êtes en train de mettre le doigt dans un engrenage, à termes, elle pourra dire, j'ai un diplôme d'ingénieur.

Maryannick GARIN : Ca me surprend que l'on est un Ingénieur pour instruire les permis de construire. Encore heureux qu'elle fasse bien son travail. Aucune commune ne peut pas faire transiter un agent à l'Interco.; il faut se mettre à la place des autres agents de ce services ; je ne comprends pas, il y a 1 Ingénieur, 1 agent administratif 1^{ère} classe, on est en train de marcher sur la tête.

Marie FERNANDEZ : Si on veut rentrer dans les détails des salaires nos deux agents de catégorie C gagne peut être plus que notre Ingénieur. Elle ne va pas nous renégocier son régime indemnitaire à part son avancement.

Jean-Michel CATELINOIS : Les régimes indemnitaires sont en train de changer complètement dans les collectivités territoriales et tu vas être obligé de t'aligner tout simplement.

Gérard HORTAIL : Une remarque qui rejoint les propos de Maryannick, ce n'est pas nécessaire d'être Ingénieur pour instruire les permis de construire des communes, moi je le fais à ce titre là et je ne me fais pas payer.

Didier BESNIER : J'ai bien entendu la discussion, moi ce que je propose ce soir si cela est possible, c'est de surseoir à cette délibération et de prolonger la mise à disposition jusqu'à une période de réflexion et des débats que l'on peut avoir entre nous communes et voir s'il y a, dans les communes, des gens qui sont susceptibles d'être mis à la disposition de l'interco sur ce chapitre-là, on en parle.

Jean-Michel CATELINOIS : Au-delà de l'interco, on peut aussi faire paraître un poste au bulletin pour un Instructeur. Après s'il y a quelqu'un dans nos communes qui postule, vous le recevez au même titre que les autres, il ne faut pas se cantonner à nos 14 communes.

Marcelle BERGET : Fabienne a été formée pour ce travail, je ne pense pas qu'elle soit plus rémunérée que les autres agents.

Didier BESNIER : On est d'accord sur le niveau de rémunération actuel sauf que ce n'est pas le propos tenu par les intervenants. Ils disent, que compte tenu de son grade elle pourrait soit prétendre à l'avenir à un autre poste soit à une rémunération différente par le truchement du régime indemnitaire et je n'ai pas la réponse ce soir, ce que je vous propose c'est de surseoir à cette délibération. Par contre, en compensation, je vous propose de présenter une prolongation de la mise à disposition sur une période de 6 mois, ce qui nous laisse la possibilité de réfléchir plus longuement sur le sujet.

Marie Pierre MOUTON : Il est sage de retirer cette délibération. Ce transfert de mise à disposition, vers un transfert de personnel CCDSP, n'est pas complètement calé. Quand j'entends le grade d'ingénieur et le choix de l'agent en question, de se dire je reste dans ma commune ou je pars à la CCDSP. Il faut tout poser avec elle et lui dire les limites de la CCDSP, et que l'agent sache où il va. Je voudrais que l'on fasse un point avec le Service ADS, et il ne faut peut-être pas trop se précipiter là-dessus.

Didier BESNIER : Je propose de surseoir à cette délibération et de la remplacer par une mise à disposition de 6 mois. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Qui est contre ?

Gérard HORTAIL : Dans la mesure où je ne participe pas au service ADS, je ne vote pas.

Didier BESNIER : Gérard tu n'es ni contre, ni tu t'abstiens, ni tu es pour, ça me gêne un peu.

Je reformule ma question , qui est contre : « personne », qui s'abstient : « personne », donc à l'unanimité on sursoit à cette délibération et on prolonge la mise à disposition de Fabienne MANSIS pour une durée de 6 mois.

Madame Marcelle BERGET quitte l'assemblée à 21h45

Didier BESNIER : Pour la deuxième délibération, relative à l'agent communautaire qui a réussi son examen d'agent technique 1^{ère} classe, il était question d'ouvrir le poste correspondant, est-ce qu'il y a des contres, des abstentions sur ce sujet. A l'unanimité les membres valident l'ouverture de ce poste.

Tableau des effectifs :

Didier BESNIER : Du coup on modifie le tableau des effectifs, puisque la première délibération a été retirée. Avez-vous des questions sur ce tableau ?

Maryannick GARIN : J'ai encore une fois fait une demande de tableau mais c'est très difficile de l'obtenir, sur lequel on pourrait suivre l'état des effectifs. Ce qui me choque, c'est que j'ai envoyé un modèle de tableau, demandant le nom de la personne, sa qualification, l'endroit sur lequel elle est affectée au service et la masse salariale, on me répond que l'on ne peut pas me donner les noms, j'avoue que je ne comprend pas, vous les élus que vous êtes, vous ne pouvaient donc pas connaître le nom des salariés qui travaillent pour vous, vous ne pouvez pas connaître leur qualification. Je veux bien entendre que si on ne veut pas donner les salaires à l'ensemble des élus, des fois que les élus en fasse un usage, je ne sais pas lequel mais j'avoue que ça me choque, que dans un tableau, on marque « agent 1, agent 2, etc... » et que l'on fasse voter que pour l'agent x change de grade, parce qu'il a reçu son examen. Oui ça me choque. Je ne trouve pas ça normal et je trouve que ce n'est pas une bonne gestion des ressources humaines. Ce n'est pas comme ça que l'on doit le faire à longs termes. L'agent 1, est chauffeur ripeur, il a une qualification, il travaille à la CC DSP.

Didier BESNIER : Je vais essayer de répondre. Je ne suis pas sûr qu'il y ait un lien entre la question que tu as posée et la gestion des ressources humaines. Sur la question posée, aujourd'hui j'ai répondu, mais pour des raisons de confidentialité notamment qui sont liées au régime indemnitaire je n'ai pas l'intention de donner les salaires et les régimes indemnitaires, agent par agent, nominativement, non seulement j'en ai pas l'intention mais en plus j'en ai pas le droit.

Maryannick GARIN : Je le comprends.

Didier BESNIER : J'ai répondu en partie à ton tableau qui reprenait la masse salariale, aujourd'hui il y a plusieurs solutions, si tu veux avoir la masse salariale détaillée par agent ce sera effectivement agent 1, agent 2 etc... mais pas nominativement et si c'est nominativement tu n'auras pas la masse salariale appliquée à la personne.

Maryannick GARIN : Je n'arrive pas à obtenir ces renseignements en toute transparence ; je ne demande pas les indemnités de chaque salarié correspondant à leur nom mais simplement connaître le nom des agents et le service dans lequel ils sont affectés. Il n'y a rien de confidentiel là-dedans. Ce que je veux c'est avoir une vue sur la masse salariale et voir que l'on ne dérape pas et que la Cour des comptes ne viennent pas nous dire dans 2, 3 ou 4 ans « vous avez vu à combien vous avez payé vos agents.

Didier BESNIER : Ce n'est absolument par anormal on va répondre à la question que tu as posé ce soir et pas à celle que tu avais posée précédemment, je rappelle que tu as envoyé un

tableau et si on respecte ce tableau, ligne par ligne, c'est le nom de l'agent et la masse salariale au bout de la ligne, c'est comme ça que tu as présenté ton tableau de cette manière là je ne répondrai pas.

Gérard HORTAIL : Est-ce qu'il existe un organigramme

Didier BESNIER : On perd du temps avec des questions qui n'ont pas de sens, évidemment que l'on connaît nos agents, leur nom, leur fonction, ils ont tous leur fiche de poste, je ne comprends pas l'objectif de la question.

Gérard HORTAIL : Tu les vois tous les jours, moi je n'en connais qu'un ou deux.

Maryannick GARIN : L'objectif, c'est que chaque élu ait connaissance des employés qu'ils ont. Moi la plupart de ces salariés, je les connais c'est moi qui les ai embauchés, je connais aussi leur salaire qu'ils avaient il y a un an et demi. Je ne pose pas cette question pour moi, il me semble tout à fait normal que les élus connaissent l'organigramme.

Didier BESNIER : Il me semble Maryannick que j'ai répondu à ta question, je ne vais pas en faire un débat de 3 heures, j'ai dit que de cette manière-là tu n'auras pas la réponse. On peut ressortir tes messages et on verra bien que ce n'est pas la même question que tu poses ce soir. Le sujet est clos. On va passer au vote. Est-ce sur ce tableau des effectifs, il y a des contres ? Il y a une abstention (Gérard HORTAIL).

Mise à disposition de personnel pour la commission Enfance/Jeunesse :

Didier BESNIER : Ce sujet vous sera représenté

Commissions thématiques :

Didier BESNIER : Je rappelle que le conseil communautaire peut constituer des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises par l'administration ou à l'initiative d'un de ses membres et précise que ces commissions sont constituées librement en fonction des compétences de l'EPCI et rappelle les commissions existantes :

- Commission Finances
- Commission Aménagement du territoire
- Commission Ressources et prospective
- Commission Déchets ménagers
- Commission Environnement
- Commission Développement économique, agriculture et tourisme

Il est proposé d'optimiser le travail des commissions en les réorganisant de la façon suivante :

La commission finances et la commission ressource/prospective seraient dissoutes.

La commission finances-ressources et prospective et la commission enfance-jeunesse seraient créées. La commission développement économique, agriculture et tourisme aurait en charge la prospective.

De fait, les vice-présidents ayant la délégation correspondante qui président ces commissions à savoir :

- Commission Développement économique, agriculture, tourisme et prospective : Alain GALLU
- Commission Finances, ressources et mutualisation : Jean-Luc LENOIR

- *Commission Aménagement du territoire : Marie FERNANDEZ*
- *Commission Déchets ménagers : Jean-Michel AVIAS*
- *Commission Environnement (Assainissement, rivières, eau potable) : Yves ARMAND*
- *Commission Enfance-jeunesse : Jean-Louis GAUDIBERT*

Les commissions maintenues seraient les suivantes :

La commission développement économique et tourisme sera également en charge de la prospective : pour cette commission :

Didier BESNIER : Monsieur COUDERT (Pierrelatte) qui en a fait la demande avant le conseil se propose de faire partie de cette commission et Madame Sonia PRUVOST (Donzère) souhaite se retirer de cette commission.

Michel APROYAN : Je demande que la commune des Granges Gontardes soit représentée, je propose donc Monsieur Didier SOULAIGRE.

Didier BESNIER : On a relevé le quota mais je n'y vois aucun inconvénient, plus on est nombreux à travailler, mieux c'est.

Christian ANDRUEJOL : Juste simplement on a oublié le mot agriculture dans cette commission.

Didier BESNIER : Il n'était pas dans le titre auparavant, je ne vois aucun inconvénient que l'on rajoute le mot agriculture

Je propose donc de remplacer Madame Claire AUBERT par Madame ABBASSI et de rajouter Monsieur COUDERT pour la commune de Pierrelatte ainsi que Monsieur SOULAIGRE pour la commune des Granges Gontardes.

Les membres de cette commission seront donc :

GALLU (Pierrelatte) AVIAS (Bouchet) GARIN (Clansayes) PRUVOST (Donzère) ANDRUEJOL (La Garde Adhémar) CHABERT (La Garde Adhémar.) SOULAIGRE (Les Granges Gontardes) VALETTE (Malataverne) BONNAL (Pierrelatte) COUDERT (Pierrelatte) AYMARD (Rochegude) ABBASSI (St Paul) BENOIT (St Paul) GALIANA (St Restitut) RIEU (Suze) MATHIEU (Tulette)

Pour la commission Aménagement du territoire

FERNANDEZ (Donzère) BESSON (Donzère) GAUDIBERT (Baume) GARIN (Clansayes) CHALET (La Garde Adhémar.) MARTIN (Pierrelatte) SOUBEYRAS (Pierrelatte) FAYOLLE (St Paul) BENOIT (St Paul) ARMAND (St Restitut) FOROT (St Restitut) HORTAIL (Solérieux) BERGET (Tulette) MATHIEU (Tulette)

Pour la commission Déchets ménagers

AVIAS (Bouchet) GAUDIBERT (La Baume de Transit) AARAB (Donzère) GARIN (Clansayes) ANDRUEJOL (La Garde Adhémar) APROYAN (Les Granges Gontardes) FALLOT (Malataverne) COUDERT (Pierrelatte) FOURIÉ (Pierrelatte) RIVIERE (St Paul) FOROT (St Restitut) HORTAIL (Solérieux) RIEU (Suze) BERGET (Tulette) BOUDON (Tulette)

Pour la commission Environnement

*ARMAND (St Restitut) BOURRETTE (St Restitut) AVIAS (Bouchet) GARIN (Clansayes)
 ARMAND (Clansayes) GUINET (Donzère) WINAUD (La Garde Adhémar.) DERYCKE (Les
 Granges Gontardes) COUDERT (Pierrelatte) HONORE (Pierrelatte) LOVERINI (St Paul)
 RIVIERE (St Paul) HORTAIL (Solérieux) MARQUIS (Suze)*

Pour la commission Enfance-jeunesse

*Michel APROYAN : Pour la commune des Granges Gontardes, je propose que soit rajouté
 Madame KOBİ Fabienne*

*Christian ANDRUEJOL : Je propose que soit rajouté Madame Agnès MILHAUD pour la
 commune de La Garde Adhémar.*

*Gérard HORTAIL : Je ne souhaite pas que ma commune fasse partie de cette commission, nous
 n'avons pas d'enfants à Solérieux. Par contre, quand il faudra que la commune de Solérieux
 paye, je n'aurai pas le choix que de payer.*

Les membres de cette commission seront :

*GAUDIBERT (Baume De Transit) CANESTRARI (Roche gude) MIGLIORI (Bouchet) GARIN
 (Clansayes) FERNANDEZ (Donzère) KOBİ (Les Granges Gontardes) VALETTE
 (Malataverne) BOUCHET (Pierrelatte) CROS (Pierrelatte) BESSIERE (St Paul)
 BETRANCOURT (St Paul) MONTAGNE-DALLARD (St Paul) BUSIN (St Restitut) TURCO
 (Tulette) MILHAUD (la Garde Adhémar)*

Pour la Commission Finances - ressources et mutualisation

Commune	Membre titulaire	Membre suppléant
St Paul 3 Châteaux	LENOIR	-
	CATELINOIS	-
Pierrelatte	MOUTON	-
	CARIAS	-
Donzère	BESSION	FERNANDEZ
Bouchet	AVIAS	MIGLIORI
Clansayes	GARIN	ARMAND
Baume de Transit	GAUDIBERT	GACHON
La Garde Adhémar	ANDRUEJOL	MILHAUD
Les Granges G.	APROYAN	MOULY
Malataverne	FALLOT	VALETTE
Roche gude	CANESTRARI	-
St Restitut	ARMAND	FOROT
Solérieux	HORTAIL	GWINNER
Suze la Rousse	RIEU	MARQUIS
Tulette	BERGET	MATHIEU

*Pour la commission finances-ressources et mutualisation, seul le suppléant mentionné sur la
 présente délibération pourra remplacer le membre de la commission absent.*

Les vice-présidents ayant la délégation correspondante présideront ces commissions.

*Jean-Michel CATELINOIS : Une petite remarque par rapport au tableau des commissions, il
 faut enlever le nom de Didier BESNIER sur toutes les commissions car le Président est de fait
 dans toutes les commissions.*

A l'unanimité les commissions sont validées comme indiquées ci-dessus.

Le Droit à la formation des élus :

Didier BESNIER : La formation des élus est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par son article L 2123-12 qui précise que cette formation doit être adaptée aux fonctions des conseillers. Les organismes de formations doivent être agréés et chaque élu ne bénéficie que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection. Aussi je vous propose de prévoir une enveloppe budgétaire pour 2016 et d'en fixer le montant, sans excéder 20 % du montant total des indemnités allouées.

Jean Michel CATELINOIS : Je propose, comme toutes les communes ont un budget que l'on mette au minimum à 1 % ; les conseillers communautaires peuvent tous partir avec leur commune.

Maryannick GARIN : Pour les petites communes il faut aussi qu'il y ait un budget de prévu à cet effet.

Philippe ANDRE-REY : Et il faut faire attention car pour les communes où il y a l'opposition, est-ce que ça va être accepté.

Jean-Michel CATELINOIS : Chez nous on donne la parole à l'opposition.

Didier BESNIER : Autant pour le précédent mandat, c'était l'opposition qui a visé le plus le droit à la formation. Juste un petit calcul, si je vous propose de le mettre à 10 %, ce qui fait une enveloppe de 5 000 €, une ligne de 5 000 €. Sur ce sujet-là, est-ce que tout le monde est favorable, qui est pour ; il n'y a que Monsieur Mounir AARAB qui est contre.

Au même titre de ce qui était dit tout à l'heure et pour faire suite au débat d'orientation budgétaire, je propose de retirer de l'ordre du jour, le renouvellement des conventions avec les associations et de s'appuyer sur les échanges de ce soir pour affiner les propositions et arriver sur d'autres définitions au moment du budget.

Mounir AARAB : Pour les associations, j'aimerais que l'on mette un point sur la formation pour l'emploi. Elle a déjà été touchée et j'aimerais qu'elle ne soit pas encore touchée une nouvelle fois. Vu le chômage, je ne pense pas que l'on peut encore réduire, après pour le reste ça sera un choix, c'est normal il y a un bureau, un président, il faudra faire un choix mais pas pour l'emploi.

Didier BESNIER : On a fait le débat tout à l'heure on ne va pas y revenir. On note le propos, je pense avoir fait le tour des sujets. Je rejoins Mounir et bravo. Merci Jean-Michel.

Maryannick GARIN : je voudrais poser juste une question, Monsieur le Conseiller Régional, quelle est sa position par rapport à la région.

Mounir AARAB : Sur l'emploi ?

Maryannick GARIN : Non pas sur l'emploi je n'en doute pas, mais sur le soutien à la Mission Locale.

Mounir AARAB : Sur le soutien à la Mission Locale oui. Par contre sur les CDRA on a pas la même vision

Didier BESNIER : Juste avant de lever la séance, quelques dates à retenir : je vous propose une, voire deux réunions de bureau, la première qui serait calée le 16 mars 2016 toujours aux mêmes heures et au même endroit, une seconde pour affiner la première le 23 mars. Je rappelle que l'objectif est que ce sont les budgets qui sont derrière et de reprendre un certain nombre de choses que l'on a vu ce soir, avec un conseil communautaire qui pourrait être calé le mercredi 6 avril prochain. Effectivement si lors du bureau du 16 mars on a fait le tour du sujet et que l'on a pu dégager toutes les bonnes pistes pour le budget, il n'y aura peut-être pas lieu de faire celle du 23 mars. Pour le conseil communautaire du 6 avril, pour ceux qui seront en vacances, pensez à donner des procurations. Sur ce, vous recevrez les convocations en temps utile. Je vous remercie, le débat a été long mais les échanges riches.

La séance est donc levée à 22h00 par Monsieur le Président.

La secrétaire de séance,

Armelle MONTAGNE-DALLARD